

La loi vous oblige de fournir à vos employés un préavis écrit de 30 jours de votre intention de contracter un régime volontaire d'épargne-retraite avec Gestion de placements TELUS Santé. Pour vous aider à vous conformer à cette exigence, vous pouvez utiliser le modèle de lettre ci-dessous. Veuillez adapter les zones de texte surlignées afin de refléter vos besoins.

Nous vous suggérons de tenir un registre de cette correspondance, de la date et des destinataires.

Date

Objet : Un nouveau régime d'épargne-retraite pour vous

Madame, Monsieur,

Un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est une solution souple et économique pour aider les employés à épargner en vue de la retraite.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'entreprise vous offrira le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) de TELUS Santé. L'entreprise a l'intention de passer un contrat RVER avec Gestion de placements TELUS Santé (l'administrateur du RVER), 30 jours suivant la date du présent avis. TELUS Santé est l'un des plus importants administrateurs de régimes de retraite au Canada. **[Si votre entreprise a déjà une relation d'affaires avec TELUS Santé, vous devez la décrire. Exemple : « TELUS Santé est notre fournisseur pour »]**

[Si l'entreprise a l'intention de cotiser au régime, veuillez ajouter la phrase suivante : « L'entreprise cotisera [xx %] de votre salaire brut dans votre compte du Régime volontaire d'épargne-retraite de TELUS Santé. »]

Comme le prévoit la Loi, nous inscrirons automatiquement tous les employés qui ont plus de 18 ans, comptent plus de 12 mois de service continu et à qui l'entreprise n'offre pas déjà un régime permettant d'économiser en vue de la retraite. Tous les autres employés, **[Si votre entreprise ne désire pas offrir un RVER aux employés à qui elle offre déjà un REER, CELI ou régime de pension, veuillez le préciser ici : Exemple : « ..., sauf les employés à qui elle offre déjà un REER, un CELI ou un régime de pension agréé »]** peuvent aussi participer au RVER : il leur suffit d'en faire la demande et nous les inscrirons au régime. Nous vous encourageons à participer à ce régime d'épargne-retraite pratique, peu coûteux et facile à comprendre.

Une fois que le régime sera en place, nous transmettrons à l'administrateur du RVER l'information relative à votre participation, notamment vos nom, adresse, date de naissance, numéro d'assurance sociale, adresse courriel et langue de communication. Ils vous enverront une trousse de bienvenue au RVER (par courriel si nous avons votre adresse courriel en dossier). Dans cette trousse, vous trouverez toute l'information dont vous avez besoin pour profiter de ce nouveau régime. Si, à ce moment-là, vous ne désirez pas participer au régime, vous pourrez nous en informer par écrit.

On vous demandera de choisir votre taux de cotisation et vos options de placement en ligne. Si vous ne les choisissez pas, des cotisations au taux par défaut (actuellement de 2 %) seront déduites de votre paie, et l'option de placement par défaut s'appliquera.

Cordialement,

(signature)